

Montréal le 17 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable – contrat d'achat de GNR
Dossier R-4008-2017**

Chers consœurs, chers confrères,

Tel que prévu à sa décision D-2020-144¹, dans le cadre de la demande visant l'approbation des caractéristiques d'un contrat d'achat de gaz naturel renouvelable (la Demande), la Régie de l'énergie (la Régie) a convoqué les participants à une audience **le 25 novembre 2020 à compter de 9h** dans le cadre du dossier mentionné en objet.

L'audience aura lieu **par visioconférence avec l'application GoToMeeting**. Les coordonnées de connexion pour l'audience sont les suivantes :

Connexion par ordinateur, tablette ou téléphone intelligent ou communication téléphonique

Date	Ouverture GTM et coordonnées de connexion	
2020-11-25	À compter de 8h30	https://global.gotomeeting.com/join/177955053 Par téléphone : Canada: +1 (647) 497-9391 Code d'accès: 177-955-053

Le mot de passe vous sera transmis la semaine prochaine par courriel distinct du greffe.

¹ Pièce [A-0176](#).

La Régie entendra dans un premier temps la preuve d'Énergir et la preuve des intervenants suivra. Les argumentations concluront l'audience.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- la liste des panels et les sujets couverts par chacun (avec référence à la preuve);
- les témoins par panel et leur qualification ;
- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants;
- le temps prévu pour la plaidoirie;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

À moins d'indication contraire de la part des participants, la Régie estime opportun que l'audience se déroule à huis clos pour la portion portant sur l'examen de la preuve. Les plaidoiries pourront se dérouler de manière publique.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises d'Énergir par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard le 18 novembre 2020 à 12 h** et celles requises de la part des intervenants **au plus tard le 19 novembre 2020 à 12 h**.

La Régie demande aux participants de se joindre à GoToMeeting à **8h30 le 25 novembre 2020** afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements.

À cette fin, la Régie demande aux participants de prendre connaissance et de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie](#).

La Régie invite également les participants à consulter le [Guide technique GoToMeeting pour les participants à une audience devant la Régie de l'énergie](#) afin de se familiariser avec le mode de connexion et les principales fonctions de l'application GoToMeeting en vue de faciliter la participation de chacun.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd